Église néo-apostolique
internationale






# Le règlement est disponible à la demande

Les « Directives à l'usage des ministres » sont désormais disponibles en ligne. L'Église néo-apostolique internationale a publié ces directives sur son site internet nak.org.

Ces directives « visent à promouvoir l'unité de l'Église et à donner de l'assurance aux ministres dans leurs activités ecclésiales », écrit l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider dans son avant-propos. « Elles constituent un cadre valable dans le monde entier », tout en tenant « compte des différences culturelles existant dans le monde ».

Les nouvelles directives constituent une révision fondamentale de la dernière version publiée en 1993. Depuis, la ligne directrice « Servir et diriger » (1998) a été formulée, la liturgie élargie (2010) a été introduite, le « Catéchisme » (2012) a été publié et la « Définition du ministère » a été mise à jour (2019 et 2023).

Les directives tiennent également compte des évolutions de la vie sociale. Ainsi, l'Église néo-apostolique s'engage notamment à respecter des valeurs telles que l'impartialité, le désintéressement et la confidentialité, sans oublier la protection contre la violence sexuelle. L'Église désapprouve ainsi « fermement tous les actes qui portent atteinte à l'autodétermination sexuelle de la personne humaine » et prescrit des « règles relatives à la prévention et à la gestion des abus sexuels ».

Dans l'ensemble, ce sont les conditions requises, les droits et devoirs du ministère spirituel, le déroulement des services divins, des veillées et des actes sacramentels,

les questions relatives à la musique et administratives, l'engagement interconfessionnel et interreligieux ainsi que le travail de relations publiques qui y sont réglementés.

« Bien entendu, l'établissement de règles ecclésiales est nécessaire », souligne l'apôtre-patriarche Schneider. « Mais l’amour [des ministres] pour Dieu et les hommes est au-dessus de tout. »

**4 mars 2024**